



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les actionnaires de Ciments du Maroc se sont réunis le 28 mai 2020 sur convocation du Conseil d'Administration en Assemblée Générale Mixte. Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se soldant par un bénéfice net de 1.138.851.454 MAD dirhams. L'Assemblée Générale a, également, décidé la distribution d'un dividende ordinaire de 85 dirhams par action, et d'un dividende exceptionnel de 15 dirhams par action, qui seront mis en paiement dès le 19 juin 2020.

Les états de synthèse, certifiés par les Commissaires aux Comptes, relatifs aux comptes arrêtés au 31 décembre 2019, ont été publiés le 28 avril 2020. N'ayant subi aucun changement après la tenue de l'Assemblée Générale, ils ne feront pas l'objet d'une nouvelle publication.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a ratifié la nomination faite par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020 de Mme Amina FIGUIGUI et de M. Ahmed NAKKOUCH en tant que nouveaux administrateurs indépendants et ce, en remplacement de M. Mustapha FARIS et de M. Abdallah BELKEZIZ.

Ce communiqué peut être consulté également sur le site web de Ciments du Maroc à l'adresse suivante : <http://cimentsdumaroc.com/fr/communiqué-post-agm-du-28-mai-2020>